

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2016

TAXES FONCIÈRES

votes et perçues par la commune, le département et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
TRES. CASTELNAU-GALAN
65230 CASTELNAU MAGNOAC
65230 CASTELNAU MAGNOAC



M HEWETT MARTIN
11 CHEMIN DE SAGEZAN
65670 MONLEON MAGNOAC

références

30 13 977 611 477 C
16 65 4107634 70

Votre situation

MONTANT À PAYER

Au plus tard le 17/10/2016

856,00 €

315 H00030 F

0151 MBP7W7

MBP7W6
DLINA M

221
10/08/2016
31/08/2016

Land?

x1.10.
= \$941.60.

par TIP ou par chèque bancaire.

ATIONNÉES SOUS LE CADRE SIGNATURE

Partie à détacher suivant les pointillés

et le 31/12/2016, dans lesquels elle exerce son activité au
1^{er} janvier de l'année d'imposition sont, sur délibération de la
collectivité territoriale ou de l'EPCI, exonérés pour 7 ans¹³
- Les logements des HLM ou des SEM situés dans un
quartier prioritaires de la politique de la ville bénéficient, dans
certaines conditions, d'un abattement de 30 % sur la base
l'imposition¹⁴.

onération de 2 ans

constructions nouvelles, les reconstructions ou additions
construction sont exonérées de la part départementale de
l'impôt pour une durée de 2 ans, à compter du
jour suivant l'achèvement des travaux, quelle que soit
affectation, à condition qu'elles aient été déclarées au
des finances publiques dans les 30 jours suivant leur
mont. Pour les seuls logements, cette exonération

peupleraies), 30 % (pour les résineux) ou 50 % pour les
feuillus) années qui suivent le semis, la plantation ou la
replantation, ou la constatation de la régénération¹⁵
- Les futaies irrégulières constatées en équilibre de
régénération sont exonérées à concurrence de 25 %
pendant 15 ans¹⁶.

Dégrèvements jeunes agriculteurs ⑩

Les jeunes agriculteurs bénéficient pendant les
5 années qui suivent celle de leur installation, d'un
dégrèvement égal à 30 % de la TFPAD des parcelles
qu'ils exploitent. Les communes situées dans
groupements peuvent, pour une durée de 1 à 5 ans et
pour la part leur revenant, porter ce dégrèvement à
50 %¹⁷.